

Niamey, le 18 février 2019.

**SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE CONTROLE A
POSTERIORI DES MARCHES PUBLICS AU
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

- Références:**
- Lettre n°000052/PRN/CAB en date du 23/09/2019.
 - Lettre n°0000203/PRN/CAB en date du 25/09/2019.

Pièces -jointes : Cinq (05) annexes.

I. CONTEXTE GENERAL- OBJECTIF DE LA MISSION DE CONTROLE- METHODOLOGIE.

Conformément à la lettre de mission citée en première référence, un contrôle a posteriori de la gestion des passations des marchés publics du Ministère de la défense Nationale a été effectué du **02 octobre 2019** au **14 février 2020**.

Dans cette perspective, l'objectif principal assigné à la mission est de vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés publics conclus au cours de la période de **2017 à 2019**, en rapport avec le code des marchés publics en vigueur au Niger et ses textes subséquents d'application.

La délimitation de la période de **2017 à 2019** se justifie par le passage en **2016** d'une équipe de l'inspection générale d'Etat (IGE), pour un contrôle qui couvre la période de **2011 à 2016**.

Toutefois, des dossiers antérieurs à 2017 ont été examinés en raison de leur caractère particulier.

Aussi, la méthodologie de travail a consisté dans un premier à l'étude des cadres institutionnel et juridique des passations des marchés publics du Ministère de la défense nationale.

S'en est suivi, le recueil des informations et de la documentation auprès de toutes les parties prenantes.

La collecte a concerné particulièrement les documents suivants :

- La liste des marchés non soldés relevant des gestions antérieures à **2017** ;
- La liste complète de marchés passés durant la période de **2017 à 2019** ;
- Les plans de passations des marchés **2017 ; 2018 ; 2019** ;
- L'état d'exécution budgétaire des gestions **2017 ; 2018 ; 2019**.

En outre, dans le cadre de l'exécution budgétaire de **2011 à 2020**, **515 549 989 985 FCFA** (sur le **titre 3** dépenses de fonctionnement et le **titre 5** investissements sur ressources propres de l'Etat) ont été alloués au



Ministère de la défense nationale, montant ayant servi à la réalisation des marchés publics durant cette période.

Sur la période de **2017 à 2019, 185 882 908 251 FCFA** ont été affectés à l'exécution des marchés publics au Ministère de la défense.¹

Au plan du contrôle de la matérialité de l'exécution des marchés, des inspections physiques in situ ont été effectuées.

Par ailleurs, des déplacements à l'étranger notamment en République socialiste d'Ukraine, en Fédération de Russie, en République Tchèque et en République populaire de Chine ont permis de recueillir les informations non disponibles au Niger.

En résumé, les points suivants ont été examinés séparément pour tous les marchés négociés par entente directe d'une part, d'autre part les marchés passés selon les autres procédures de passation. Il s'agit de :

- **ANALYSE DES CADRES INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DES MARCHES PUBLICS ;**
- **CONTROLE DE LA CONFORMITE DE LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION ;**
- **CONTROLE PHYSIQUE ET MATERIEL DES MARCHES ;**
- **RECOMMANDATIONS.**

¹ CES ALLOCATIONS NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES CREDITS DU TITRE 2 DEPENSES DE PERSONNEL ET DU TITRE 4 LES TRANSFERTS COURANTS.

II. ANALYSE DES CADRES INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DES MARCHES PUBLICS

La procédure de passation de marchés par entente directe est essentiellement encadrée par les dispositions du décret **2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013** portant modalités particulières de passation des marchés de travaux, d'équipements, de fourniture et de services concernant les besoins de défense et de sécurité nationales.

S'agissant du **dispositif institutionnel**, il est animé par principalement **quatre (04)** entités du ministère de la défense nationale sous l'autorité du Ministre. Il s'agit de :

- le secrétariat général,
- la direction des marchés publics et de délégation de services publics,
- la direction des ressources financières,
- le contrôleur financier.

En plus de ces entités, il faudrait compter l'existence des commissions d'ouverture des prix, des comités d'experts en charge des négociations, les organes de contrôle à priori au niveau du ministère des finances et l'organe en charge du contrôle à posteriori.



III. CONTROLE DE LA CONFORMITE DE LA PROCEDURE DE PASSATION ET D'EXECUTION

Dans cette partie il s'agit de faire le point des dossiers ayant respecté la procédure c'est-à-dire toutes les étapes prévues par la réglementation.

Au total **177 dossiers MNED** ont été examinés.

S'agissant de ces dossiers, il ressort à l'analyse que :

- Les plans prévisionnels annuels selon les exigences de l'**article 20** du **décret 2013-570/PRN/PM** du **20 décembre 2013** n'ont pas été respectés.
- Tous les dossiers ont reçu l'avis de non objection conformément aux dispositions de l'**article 23** du **décret 2013-570/PRN/PM** du **20 décembre 2013**.
- **126 dossiers** ont suivi la procédure normale, ils ont été régulièrement engagés, approuvés et enregistrés.
- **23 dossiers** ont suivi la procédure normale mais ils non pas été approuvés.
- **Aucun** dossier financé sur les **fonds extrabudgétaires** (fonds spéciaux, fonds OPEX, fonds miniers, financements des partenaires etc.) n'a respecté la procédure.
- **Aucun** dossier concernant les fêtes tournantes du 18 décembre n'a respecté la procédure.
- Existence de plusieurs contrats avec des sociétés soit fictives, soit ouvertes en zone franches ou même inexistantes. Toutefois, les sociétés en zones franches sont interdites d'opérer dans le domaine de l'armement et autres matériels de guerre.
- Existence de plusieurs contrats apparents ou actes ostensibles surtout dans le cadre de l'acquisition et de la maintenance des aéronefs.
- Fournitures de faux documents administratifs, pourtant ces pièces constituent une condition d'éligibilité à la commande publique au Niger.
- Fourniture de faux quitus dont des faux end-user, des faux procès-verbaux de réception et de faux bons de livraison.



- Recours à la concurrence fictive et déloyale pour tous les marchés examinés dans le cadre de ce contrôle. L'adjudicataire du marché étant connu à l'avance, trois (03) sociétés appartenant à un même fournisseur sont mises en concurrence. A travers cette simulation de concurrence, le fournisseur impose le prix du marché en disqualifiant systématiquement les concurrents fictifs que lui-même s'est choisi, du reste des sociétés dont il a la propriété et qu'il a bien voulu mettre en jeu.

Par exemple, Sur la période de 2017 à 2019 plus de **131 433 610 658 FCFA** de contrats ont été octroyés à six (6) fournisseurs (voir liste supra) sur la base d'une mise en concurrence fictive et déloyale. Il s'agit de :

- La société **BRID A DEFCON** ;
- Les établissements **MIM** ;
- Les établissements **ABOUBACAR CHARFO** ;
- Les établissements **IBS** ;
- La société **EQUIPMAT** ;
- La société française **RENAULT TRUCKS**.



IV. CONTROLE PHYSIQUE ET MATERIEL DES MARCHES.

À ce niveau de l'analyse, il est question de traduire en chiffres les irrégularités constatées çà et là ; notamment le montant des contrats payés non livrés, les cas de surfacturations et autres pertes causées à l'Etat.

Toutefois, il faudrait souligner pour l'ensemble des contrats, que le montant de la surfacturation est établi en tenant compte des charges inhérentes qui reviennent aux fournisseurs dans le cadre de l'exécution des différents marchés.

Globalement, la situation financière et matérielle est ainsi récapitulée :

- **23 dossiers, soit 41 011 417 575 FCFA** n'ont pas été approuvés. Toutes les opérations concernant ces dossiers sont nulles et de nul effet en référence à l'article 37 du décret **2013-570/PRN/PM** du 20 décembre **2013** portant modalités particulières de passation des marchés de travaux, d'équipements, de fourniture et de services concernant les besoins de défense et de sécurité nationales.
- **12 dossiers, soit 61 978 399 951 FCA** dont **25 237 280 232 FCA** ont été payés aux fournisseurs, n'ont été que partiellement livrés.
- **31 dossiers, soit 31 818 696 371 FCFA** dont **15 798 557 838 FCFA** ont été payés aux fournisseurs, ces dossiers n'ont fait l'objet **d'aucune livraison**. Cependant les délais de livraison ont expiré.
- **27 dossiers, soit 5 042 483 500 FCFA**, marchés entrant dans le cadre des fêtes tournantes éditions **2015 ; 2016 ; 2017 et 2018**, leurs réceptions n'ont pas été matérialisées. Il y'a absence de bon de livraison et de procès-verbal de réception.
- Pour les marchés passés selon les autres procédures (hors marchés par entente directe) à savoir **les appels d'offres, les**

sollicitations des prix et les demandes de cotations, au total **51 dossiers**, soit **1 889 933 188 FCFA** au titre de la période **2017-2018** ont été répertoriés et traités. Parmi ces **dossiers**, **6 dossiers** soit **209 539 721 FCFA** n'ont pas fait l'objet de livraison du tout. Cependant les délais de livraison ont expiré.

- Concernant, l'acquisition de camions et leurs pièces détachées à l'étranger, au total onze (**11**) **contrats** ont été répertoriés pour un montant de **96 012 244 360 FCFA**. **32 694 899 806 FCFA**, c'est le montant de la surfacturation sur les prix des camions, des véhicules de l'avant blindé, des Toyota Land Cruiser et des pièces détachées. Le manque à gagner est estimé à **40 152 055 252 FCFA**.

Sur tout un autre plan, l'opportunité des dépenses relatives à l'achat des véhicules est également à remettre en cause. Rien ne put en effet justifier l'acquisition de **154** camions auprès de quatre (**4**) fournisseurs au titre de la même année 2018 pour un montant de **24 561 687 000 FCFA**. Ce montant représente en effet plus de 25% du budget annuel du Ministère de la défense nationale.

L'acquisition de pièces détachées pour automobiles auprès d'un seul fournisseur, au titre de la même année 2018 pour un montant de **10 458 266 610 FCFA**. Ce montant représente en valeur relative plus du dixième du budget annuel du Ministère de la défense.²

- De 2017 à 2019, **53 285 155 594 FCFA** ont été affectés à l'acquisition des aéronefs et à leur maintenance. Ces dossiers ont de tout temps fait l'objet de contrats avec des firmes étrangères d'origine russe, ukrainienne, suisse ou même avec des sociétés en zones franches ou encore inexistantes. La plupart de ces contrats ont fait l'objet d'acte ostensible ou contrat apparent. C'est les cas des dossiers relatifs :

² DETAILS A L'ANNEXE 1



- à la maintenance des hélicoptères d'attaque MI-35 avec **RUSSIAN HELICOPTERS** ;
 - L'acquisition des hélicoptères MI-171SH avec la société russe **ROSOBORONEXPORT** ;
 - L'acquisition des avions de chasse Sukhoi-25 avec **UKRSPECTECHNOEXPORT**.³
- En ce qui concerne l'acquisition de l'armement et des munitions, douze (12) dossiers ont été répertoriés et traités et leur montant est de **67 926 160 856 FCFA**.⁴

En définitive au-delà des irrégularités d'ordre procédural relevées dans le présent rapport, la surfacturation pour l'ensemble des dossiers étudiés est de l'ordre de 48 333 755 014 FCFA et le matériel soit payé partiellement ou même totalement n'ayant pas fait l'objet de livraison correspond à la somme de 27 801 628 459 FCFA.

Le manque à gagner est au total chiffré à 76 135 383 473 FCFA.⁵

³ DETAILS A L'ANNEXE 2

⁴ DETAILS A L'ANNEXE 3

⁵ DETAILS A L'ANNEXE 4



V. RECOMMANDATIONS

A la lumière de ce qui précède, les recommandations ci-après sont formulées :

➤ **Recommandation N°1 :**

Réviser les dispositions du décret **2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013** portant modalités particulières de passation des marchés concernant les besoins de Défense et de Sécurité nationales pour non seulement les conformer aux dispositions contenues dans le nouveau code des marchés publics mais également pour pallier aux modes de défaillances rapportées dans le présent rapport.

➤ **Recommandation N°2 :**

A l'avenir pour les marchés à réaliser à l'étranger, négocier de préférence avec des firmes étatiques en évitant autant que possible les intermédiaires.

➤ **Recommandation N°3 :**

Pour éviter la surfacturation, élaborer un répertoire du matériel militaire et un référentiel des prix type pour les besoins de la défense.

➤ **Recommandation N°4 :**

Pour tous les contrats surfacturés, rescinder les contrats pour cause de lésion énorme en priorisant un règlement amiable et à défaut en mettant en œuvre les moyens de recours prévus en la matière.

➤ **Recommandation N°5 :**

- De concert avec les responsables du Ministère des Finances, trouver une issue la moins périlleuse pour les dossiers non approuvés ayant déjà fait l'objet d'une livraison. Les dossiers non approuvés, n'ayant pas fait l'objet de livraison doivent être systématiquement ignorés.



- Les dossiers approuvés ayant fait l'objet de livraison totale doivent être soldés et les fournisseurs devront être mis dans leurs droits.
- Pour les dossiers ayant fait l'objet de livraison partielle, en hors délai contractuel, mettre en demeure les fournisseurs pour finaliser les livraisons ou exécuter de manière définitive les travaux. Dans le cas contraire, mettre en œuvre les clauses relatives à l'inexécution des contrats et à la résiliation.
- Pour les dossiers n'ayant pas fait l'objet de livraison du tout, en hors délai, accorder exceptionnellement un délai gracieux, passé ce délai, demander la restitution des sommes engagées, résilier les contrats conformément aux clauses contractuelles prévues devant de telles situations.

➤ **Recommandation N°6:**

Stopper la procédure concernant tous les dossiers du ministère de la défense nationale non encore approuvés, le temps de mettre en œuvre les recommandations ci-dessus formulées.

➤ **Recommandation N°7 :**

En attendant un dénouement, ne pas payer les dossiers pour lesquels des irrégularités ont été relevées dans le présent rapport et dont les fournisseurs rejettent l'option d'un règlement amiable. Mettre l'accent et orienter les crédits budgétaires dans la mise en œuvre du programme annuel des dépenses majeures au titre de l'année 2020 (programme bâti sur de bonnes bases notamment des prix contrôlés et des contrats sans intermédiaires).

➤ **Recommandation N°8 :**

Pour une lecture équitable et complète de ce rapport, une inspection à part entière doit être menée concernant tous les dossiers relevant des gestions de 2011 à 2016 et n'ayant pas été examinés à l'époque lors du passage de l'inspection générale d'Etat. Il s'agit particulièrement des dossiers dont la liste est dressée à l'**annexe 5** au présent rapport et dont le montant est de l'ordre de **83 680 589 119 FCFA**.⁶

⁶ DETAILS A L'ANNEXE 5



➤ **Recommandation N°9 :**

Procéder à une expertise de tous les marchés de travaux par les services du génie militaire ou un cabinet d'études en génie civil. De 2017 à 2019 pour la réalisation des travaux bâtiments, constructions, installations et agencements au profit du Ministère de la défense nationale, **44** marchés ont été passés pour un montant de **19 313 038 091 FCFA**.

➤ **Recommandation N°10 :**

Les arriérés dus à la **SONIDEP** pour la fourniture de produits hydrocarbures aux Forces Armées Nigériennes et à la Gendarmerie Nationale sur la période de 2010 à 2020 sont chiffrés à **22 111 601 933 FCFA** au 05 janvier 2020. Un audit général de la gestion des hydrocarbures doit nécessairement être diligenté par les services de l'Inspection générale d'Etat-IGE.

Commissaire Capitale
Mohamed Ali Haidara
Inspecteur Principal du Trésor



ANNEXE 1: ACQUISITIONS MOYENS AUTO

N° ordre	OBJET	SOCIETE	ANNEE	LIVRAISON	TOTAL CONTRAT	SURFACTORATION	NON LIVRE
1	VAB	AGACHA	2014	LIVRE	10 895 170 000	1 569 800 000	
2	VAB	AGACHA	2015	LIVRE	11 216 700 000	1 998 000 000	
	Engins blindés vab						
3	et bastion	Renault Trucks	2017	LIVRE	25 037 670 750		2 503 767 075
4	Bus 10+20	AGACHA	2017	LIVRE	3 806 750 000	2 024 230 000	
	Camions						
5	Steyr	BRID A DEFCON	2016	PARTIELLE	10 036 000 000		
	Camions						
6	Steyr	BRID A DEFCON	2018	LIVRE	9 655 687 000	9 751 695 427	
	Pièces détachées						
7	VAB chinois	AGACHA	2018	LIVRE	6 742 221 460	3 447 744 379	271 774 521
	Camions						
8	Dong feng	MIM	2018	PARTIELLE	5 193 000 000	3 626 390 000	
	Camions						
9	Dong Feng	EQUIP MAT	2018	PARTIELLE	5 153 000 000	3 583 290 000	
	Camions Kia						
10	KM 450	IBS	2018	LIVRE	4 560 000 000	2 341 750 000	
	Pièces détachées						
11	VAB chinois	ABOUBACAR CHARFO	2018	NON LIVRE	3 716 045 150		3 716 045 150
	TOTAUX				96 012 244 360	28 342 899 806	6 491 586 746
MANQUE A GAGNER MOYENS AUTO							34 834 486 552



ANNEXE N°2: DOSSIERS AERONEFS 2015-2018

N° ordre	N° Marché	OBJET	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	TOTAL ENGAGE	RESTE A ENGAGER	APPROBATION
1	112/15	Avenant réparatbn C 130	OGMA	2015	369 975 431	369 975 431	0	APPROUVE
2	219/16	Acquisition Helicoptere MI 171	ROSO	2016	31 400 661 590	11 107 437 953	20 293 223 637	APPROUVE
3	219/16	Helicoptere MI 171	ROSO	2016	5 206 986 000	1 562 096 000	3 644 890 666	APPROUVE
4	289/16	Revision Dornier	TRANSWORLD	2016	471 334 023	471 334 023	0	APPROUVE
5	611/17	Maintenance SU25	EST UKRAINE	2017	2 500 163 600	1 000 000 000	1 500 163 600	APPROUVE
6	559/17	ET MI35 en 2011-12- Révision BBJ 2017	JET AVIATION	2017	1 057 433 908	1 057 433 908	0	APPROUVE
7	529/17	Travaux additionnels DORNIER (1)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0	APPROUVE
8	529/17	Travaux additionnels DORNIER (2)	TRANSWORLD	2017	49 000 000	49 000 000	0	APPROUVE
9	335/19	Révision BBJ 2019	JET AVIATION	2018	1 718 003 859	1 718 003 859	0	APPROUVE
10		Révision BBJ 2018	JET AVIATION	2018	1 307 905 910	1 307 905 910	0	APPROUVE
11	051/19	Révision Gazelles	AEROMECHANIC	2018	927 103 012	278 130 903	648 972 109	APPROUVE
12	654/18	Assurance BBJ 2019	Leyma	2018	96 498 692	96 498 692	0	APPROUVE
13		Assurance Dornier	Leyma	2018	64 336 984	0	64 336 984	APPROUVE
14	652/19	Assurance Dornier 2019	Leyma	2018	55 966 985	55 966 985	0	APPROUVE
15	763/18	Assurance Dornier 2018	Leyma	2018	16 237 308	16 237 308	0	APPROUVE
16	574/48	Révision MI 35	Russian Helicopters	2018	7 609 101 200	2 282 730 360	5 326 370 840	APPROUVE
17		Pièces détachées aéronefs	SOGELMA	2019	295 449 592	88 634 878	206 814 714	APPROUVE
18		Ingrédients aéronefs	CONSTRUCTION	2019	89 997 500	89 997 500	0	APPROUVE
TOTAL					53 285 155 594	21 600 383 710	31 684 771 884	

ANNEXE 3 : ARMEMENTS, MUNITIONS ET ACCESSOIRES

N° ordre	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	LIVRAISON	SURFACTURATION	NON LIVRE
1	MUNITIONS ET GRENADES/ ABOUBACAR 1456/14/MF CHARFO	2014	12 425 000 000	LIVRE	3 273 333 333	
2	MUNITIONS ET GRENADES/ ABOUBACAR 294/15/MF CHARFO	2015	4 210 000 000	LIVRE	1 086 666 667	
3	ARMEMENTS ET MUNITIONS ABOUBACAR 199/15/MF CHARFO	2015	4 853 800 000	LIVRE	1 113 266 667	
4	MATERIEL DE MAINTIEN DE L'ORDRE EXPORT	2015	1 841 390 000	LIVRE		VIREMENT 2511115758
5	Fourniture Materiels Militaires POLY TECNOLOGIES	2015	4 021 210 450	depuis 2010		4 021 210 450
6	Munitions et armements POLY TECNOLOGIES	2015	2 170 157 350	PARTIELLE		912 956 500

7	BOMBES CARTOUCHES ET ACCESSOIRES	BRID A DEFCON	2015	17 002 995 801	PARTIELLE	1 300 568 523	125 943 744
8	Munitions pour Helicoptères Gazelles (70%)	AEROTEC GROUP	2015	5 263 215 300	PARTIELLE		
9	Munitions et armements (FAN GN)	EQUIP MAT	2017	2 065 247 400	LIVRE	409 071 000	
10	Matériel vision nocturne	YANSHENG GOTYE	2017	1 997 000 000	LIVRE	647 000 000	
11	ACCESSOIRES ARMEMENTS ET MATERIELS VISION NOCTURNE	YENTCHEN GOTYE SECURITY ET PROTECTION	2018	3 145 290 000	LIVRE	922 000 000	
12	Acquisition obus opérationnelle	BRID A DEFCON	2018	8 930 854 555	PARTIELLE		7 356 557 755
	TOTAL			67 926 160 856		8 751 906 190	12 416 668 449

ANNEXE 4: RECAPITULATIF						
N° ORD RE	SOCIETE	ANNEE	TOTAL CONTRAT	SURFACTURATION	NON LIVRE	OBSERVATIONS
1	Renault Trucks	2017	25 037 670 750		2 503 767 075	Paiements détournés
2	CHARFO	2014-2018	57 865 686 610	14 513 041 064	3 987 819 671	Pieces detachés non livrées
3	BRID A DECON	2015-2018	87 977 415 629	18 348 283 950	11 294 183 659	société enregistrée au Nigeria
4	POLY TECHNOLOGIE	2015	6 191 367 800		4 934 166 950	Avenant non livré
5	AERODYNE	2016	999 737 504		999 737 504	Société fictive en zone franche
6	ANSE	217	880 000 000		880 000 000	
7	EST UKRAINE	2017	2 500 163 600		2 500 163 600	Société fictive en zone franche
8	TOYOTA LAND CRUISER	2017-2019	17 182 500 000	4 352 000 000		
9	YANCHING GOT	2017-2018	5 142 290 000	1 569 000 000		
10	MIM	2018	5 193 000 000	3 626 390 000	400 000 000	2 camions non livrés
11	EQUIP MAT	2018	7 218 247 400	3 583 290 000	207 900 000	1000 AK47 renouvés livrés
12	IBS	2018	5 702 557 500	2 341 750 000	93 890 000	1 camion non livré
	TOTAL		221 890 636 793	48 333 755 014	27 801 628 459	
			MANQUE A GAGNER TOTAL		76 135 383 473	



ANNEXE 5 : DOSSIERS 2011-2016 A REEXAMINER PAR L'INSPECTION IGE

N° D'ORDRE	OBJET DU MARCHÉ	FOURNISSEURS	MONTANT DU MARCHÉ
1	Acquisition de filtre anti-sable pour MI 35	AEROTEC GROUP (France)	878 805 271
2	Acquisition et réparation moteurs TV 3117 VMA MI	MOTOR SICH	3 732 400 000
3	Acquisition de matériels de soutien pour avion SUKOI	AEROTEC GROUP (France)	2 035 076 000
4	Acquisition de matériels de soutien de troupes au sol	AEROTEC GROUP (France)	5 727 150 072
5	Acquisition de matériel de soutien aéronefs	AEROTEC GROUP (France)	4 540 994 835
6	Acquisition de munitions pour Hélicoptère Gazelle	AERODYNE TECHNOLOGIES (UKRAINE)	5 263 215 300
7	Acquisition de lots outillage commun, lots d'outillages	AEROTEC GROUP (France)	5 211 578 365
8	Contrat confidentiel modernisation de deux hélicoptère MI	DIXELL PATNERS LTD	2 791 306 941
9	Fourniture d'un aéronef	AEROTEC GROUP (France)	20 850 000 000
10	Acquisition de matériels de soutien roulant	SOCIETE APC AXIAL	3 289 902 480
11	Acquisition de pièces de rechange pour hélicoptère MI 35	AERODYNE TECHNOLOGIES (UKRAINE)	1 200 000 000
12	Acquisition de pièces détaché pour engins blindés 6x6 et 4x4	AEROTEC GROUP (France)	4 754 363 870
13	Acquisition d'effets Speciaux de protection	SOCIETE APC AXIAL	2 707 462 517
14	Acquisition des armements et munitions	MOTOR SICH	6 766 852 412
15	Acquisition de trois appareils shorts TUCANO et Service afferants	RSW GROUP (USA)	13 931 481 056
TOTAL			83 680 589 119